

Faculté de droit



DROI1504 Droit et gestion des conflits

[30h] 6 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Danielle Bastien, Stéphanie Demoulin, Gilberte Marchal, Jean-Louis Renchon (coord.)

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Fondé sur le constat qu'un juriste, dans l'exercice de ses fonctions, sera régulièrement amené à devoir gérer les multiples conflits humains, le cours, qui est inspiré par l'esprit de la réforme " Gérer sa formation ", devrait pouvoir répondre à un triple objectif :

- initier l'étudiant aux différentes lectures qui peuvent être faites des conflits humains et à la compréhension des mécanismes socio-économiques autant que des ressorts psychiques de la personnalité qui expliquent l'émergence et le développement des conflits humains ;
- analyser les différents processus institués aux fins de régler ou à tout le moins de gérer les conflits humains, en mettant particulièrement l'accent d'une part sur la place du droit, des procédures juridiques et de la justice, et d'autre part, sur les différentes formes de médiation et sur la spécificité de ce mode de résolution des conflits ;
- permettre à chaque étudiant, dans le cadre du cours, de faire personnellement l'expérience, ne fût-ce que de manière virtuelle, de se confronter aux conflits humains, d'exprimer et d'analyser ses réactions, ses attitudes, ses émotions ou ses projections, et de développer sa capacité à se situer par rapport à un conflit.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Si les enseignants doivent pouvoir disposer de la liberté et surtout de la créativité nécessaires pour déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les différents objectifs du cours, le contenu du cours procédera inmanquablement de ses objectifs.

Une première partie sera donc centrée sur l'étude des conflits humains.

Une deuxième partie sera centrée sur l'étude des différents modes de règlement des conflits, en mettant en évidence la spécificité de chaque processus et, notamment, le règlement judiciaire, la conciliation, l'arbitrage, la négociation, la médiation#

Une troisième partie - qui pourra être menée parallèlement aux deux premières parties - sera centrée sur l'apprentissage par l'étudiant lui-même de ses aptitudes personnelles à se positionner par rapport à un conflit et à assumer sa résolution ou sa gestion.

Méthode

a) En raison de l'aspect interdisciplinaire des objectifs et du contenu du cours, l'enseignement devrait, autant que possible, être assuré en cotitulature par un professeur de droit et par un professeur en sciences sociales ou en psychologie clinique.

b) Le cours fait appel à des méthodes interactives.

Le cours devrait comprendre d'une part des séances en auditoire classique pour l'enseignement de la première et la deuxième partie du cours. Cet enseignement sera cependant conçu pour permettre aux étudiants de réagir et de s'impliquer personnellement dans l'analyse des notions ou des mécanismes qui seront étudiés. De façon à favoriser cette interaction, l'enseignement se fondera sur un certain nombre de textes qui auront été lus préalablement par les étudiants.

Le cours devrait comprendre d'autre part des séances en groupes au cours desquelles les étudiants seront placés en situation d'aborder et de gérer un conflit humain. Ils seront par après invités à analyser eux-mêmes leurs propres attitudes par rapport à ce conflit.

Certaines de ces séances pourraient par ailleurs être cogérées avec un des titulaires du cours par des invités extérieurs, spécialistes de la gestion des conflits humains.

Afin de pouvoir financer ces interventions, il sera fait appel, autant que possible, aux fonds de développement pédagogique de l'U.C.L.

c) L'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants prendra expressément en compte le travail personnel effectué par l'étudiant.

Résumé : Contenu et Méthodes

Le cours proprement dit comprendra quatre parties respectivement prises en charge par chacun des quatre titulaires.

Première partie : Psychologie sociale (Stéphanie Demoulin) 6 h

1. Conflits interpersonnels
2. Conflits intergroupes
3. La dynamique et la gestion des conflits en milieu de travail

Deuxième partie : Psychologie clinique (Danielle Bastien) 6 h

1. La question du conflit au niveau individuel : genèse des dimensions conflictuelles au sein du sujet lui-même
2. La question du conflit au niveau du social : le sujet humain est un être de culture
3. Le conflit dans le social contemporain : le social contemporain, narcissique et autoérotique

Troisième partie : La place du juge (Gilberte Closset-Marchal) 6 h

1. L'acte juridictionnel
2. Evolution de la fonction de juger
3. Le juge et les modes alternatifs de règlement des conflits

Quatrième partie : La médiation (Jean-Louis Renchon) 6 h

1. Comprendre la médiation
2. Aspects juridiques de la médiation
3. La pratique de la médiation

Par ailleurs, trois séances de deux heures seront consacrées à des mises en situations pratiques animées par des intervenants extérieurs, spécialistes de la gestion des conflits :

- Christian Cruyplandt, licencié en psychologie, consultant chez Equation Consulting et Net Expat
- Docteur Marc Brusselmans, psychiatre, chef de service au sein de l'hôpital psychiatrique Fond Roy, co-responsable de l'unité de clinique du couple (Service de santé mentale - Chapelle-aux-champs)
- Jean Cruyplants, licencié en droit, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles

Méthode

Le cours proprement dit sera principalement dispensé sous une forme magistrale, mais en sollicitant, autant que possible, l'interaction avec les étudiants. Chaque partie du cours s'appuiera sur des supports textuels, qui seront constitués soit par des textes d'auteurs ou des extraits d'ouvrages (parties 1, 2 et 4), soit par un syllabus synthétique (partie 3), soit encore par des textes législatifs (parties 3 et 4). Les séances animées par les intervenants extérieurs impliqueront une participation active des étudiants, y compris, éventuellement, sous la forme de jeux de rôles.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

L'évaluation des connaissances sera effectuée lors d'un examen écrit présenté à une des sessions d'examens. Cet examen consistera en la réponse à quatre questions. Les deux premières questions seront posées à partir des textes qui servent de support aux deux premières parties. Les deux dernières questions porteront sur les processus juridiques de règlement des conflits (troisième et quatrième parties).

HORAIRE DU COURS :

Le cours se donne au 1er quadrimestre :
le jeudi de 16h15 à 18h15